



# ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

## politique de l'emploi

Question écrite n° 51597

### Texte de la question

M. Armand Jung attire l'attention de M. le ministre délégué aux relations du travail quant à la progression inquiétante du chômage en Alsace. La baisse du chômage en Alsace n'aura été que de très courte durée. Le nombre de chômeurs a repassé la barre des 64 000 inscrits avec un taux de 64 400 contre 63 700 fin août 2004. Cette situation dramatique touche chaque tranche d'âge et notamment les jeunes et les plus de 50 ans (+ 7,4 %). Beaucoup de demandeurs d'emplois inscrits sont des victimes de plans de licenciement économiques qui touchent de plus en plus les départements du Bas-Rhin et du Haut-Rhin depuis plus d'un an. Les offres d'emploi durable ont fléchi de 10,7 % et le travail occasionnel, qui n'est pas une solution, stagne. Au vu de l'ampleur de cette situation, qui n'épargne aucune famille, il lui demande quelles solutions il préconise pour stopper les délocalisations d'entreprises alsaciennes, les licenciements économiques et à quelle politique de relance de l'emploi il pense pour éviter que l'Alsace sombre dans une crise économique grave.

### Texte de la réponse

L'attention du Gouvernement est appelée sur la détérioration particulière de la situation de l'emploi en Alsace et sur l'impact de certaines délocalisations. Ce constat avait amené le Gouvernement à confier deux missions sur ce sujet, à l'inspection générale des affaires sociales et à l'inspection générale des finances. C'est en tenant compte des conclusions de leurs travaux que le préfet de région a construit, avec l'ensemble des services placés sous son autorité, le projet stratégique de l'État en région Alsace. L'une des priorités de ce projet vise à réduire les situations de précarité, notamment dans les deux principales agglomérations de la région. Ce projet a également pour ambition de développer et adapter l'emploi en anticipant les mutations économiques. C'est ainsi que treize métiers présentant des difficultés de recrutement ont été identifiés et font l'objet d'un vaste programme de valorisation et de formation avec la collaboration active de la région. Cette collaboration a permis de convaincre de grands industriels internationaux d'investir massivement dans la région, signe d'une vitalité jamais démentie et de confiance en la qualité de la main d'oeuvre. Enfin c'est en Alsace qu'a été signé le premier accord cadre pour la mise en oeuvre du plan de cohésion sociale. Sa mise en oeuvre est d'ores et déjà engagée ; les équipes sont en cours de constitution et l'ensemble du dispositif sera très prochainement opérationnel.

### Données clés

**Auteur :** [M. Armand Jung](#)

**Circonscription :** Bas-Rhin (1<sup>re</sup> circonscription) - Socialiste

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 51597

**Rubrique :** Emploi

**Ministère interrogé :** relations du travail

**Ministère attributaire :** relations du travail

Date(s) clé(s)

**Question publiée le** : 23 novembre 2004, page 9152

**Réponse publiée le** : 12 avril 2005, page 3879